

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

## Prestations en dermatologie

Extension de l'assurance des indépendants au traitement au laser des taches de vin

Extension de l'assurance des indépendants au traitement au laser des taches de vin

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui étend l'assurance obligatoire des indépendants au traitement au laser des taches de vin. Cette prestation devient ainsi un "gros risque". Le projet entre en vigueur au 1er avril 2007. Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 décembre 1997 portant les conditions dans lesquelles l'application de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, est étendue aux travailleurs indépendants et aux membres des communautés religieuses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>